

# Conditions de l'action Histor Temps de Réflexion Couleur

Les conditions de cette action s'appliquent à l'action Temps de Réflexion Couleur Histor. L'action est proposée par PPG Coatings BVBA/sprl, TSA 23510, établie statutairement à Bruxelles (n° de T.V.A. BE0.403.103.789 – RPM Bruxelles) (« PPG »). Les conditions peuvent être consultées sur <https://www.histor.be/fr-be/kleurbedenktijd>.

## Article 1 Généralités

1. Par leur participation à l'action, les participants marquent leur accord concernant l'application des présentes conditions.
2. Les données personnelles seront uniquement utilisées en vue de l'exécution de l'action et seront traitées confidentiellement.

## Article 2 Action

1. Lorsque vous avez acheté la couleur d'une laque ou d'une peinture murale Histor, et que vous ne la trouvez pas à votre goût, vous pouvez vous procurer le même type de produit Histor (laque ou peinture murale) dans une autre couleur afin de remplacer votre choix initial. Dans ce cas, **le montant consacré à cet achat de remplacement** pourra vous être remboursé.
2. L'action est valable sur tout l'assortiment Histor, à l'exclusion des primaires, enduits et testeurs 0,25L.
3. Un montant de 250 euros maximum sera remboursé par envoi (prix de vente, T.V.A. incluse).
4. Le montant du deuxième achat sera versé sur le compte du participant, libellé en euros et ouvert auprès d'une banque établie en Belgique, au plus tard dans les 30 jours suivant la réception d'un formulaire de Temps de Réflexion Couleur correctement complété.

## Article 3 Participation

1. Votre argent peut vous être remboursé de la manière suivante et aux conditions visées ci-dessous :
  - 1.1. Conservez la preuve d'achat de votre premier achat
  - 1.2. Dans les 30 jours après le premier achat, procurez-vous une couleur de remplacement du même type de produit Histor (laque ou peinture murale) **dans la même quantité ou un volume inférieur**. Conservez précieusement la preuve d'achat et indiquez-y le montant de votre achat.
  - 1.3. Peignez environ la moitié des peintures dont vous souhaitez modifier la teinte à l'aide de la nouvelle couleur. Prenez une photo des peintures sur laquelle les deux couleurs peuvent être clairement distinguées.
  - 1.4. Complétez entièrement le formulaire de Temps de Réflexion Couleur sur <https://www.histor.be/fr-be/kleurbedenktijd> et envoyez-le en ligne, accompagné de photos des 2 preuves d'achats et des peintures. Le formulaire de Temps de Réflexion Couleur doit avoir été reçu dans les 60 jours suivant le premier achat.
2. Le premier achat doit être effectué avant le 31-12-2025.
3. Le produit d'origine ne peut pas être rapporté au magasin.
4. Maximum 1 envoi par ménage.

5. L'action est valable uniquement en Belgique.
6. Les participants doivent avoir 18 ans ou plus au moment de la participation à l'action.
7. Le stockage ou la destruction de peinture inutilisée relève de la responsabilité du participant.
8. Seuls des formulaires Temps de Réflexion Couleur, preuves d'achat et photos lisibles, complets, intacts, originaux, officiels et non falsifiés seront traités.
9. Les formulaires Temps de Réflexion Couleur, preuves d'achat et photos mal adressés ou envoyés tardivement ne seront pas traités.
10. Le participant accepte que les photos téléchargées des peintures puissent être utilisées par PPG à des fins commerciales.

#### **Article 4 Responsabilité et sauvegarde**

1. PPG peut à tout moment, sans en indiquer le motif, adapter les conditions de l'action ou y mettre un terme sans en informer qui que ce soit au préalable. PPG se réserve le droit de refuser des envois ou des participants qui ne satisfont pas aux conditions de l'action ou qui lui apparaissent frauduleux ou illégitimes.
2. PPG ou les tiers auxquels elle fait appel déclinent toute responsabilité en cas de dommages quelconques en rapport de quelque manière que ce soit avec l'action. Cela inclut également les dépenses complémentaires qu'engagerait éventuellement le participant en rapport avec l'action.
3. Des droits ne pourront pas être dérivés d'erreurs d'impression et de typographie.
4. La décision de PPG concernant le traitement de toute demande de Temps de Réflexion Couleur sera définitive et aucune correspondance ne sera échangée concernant le résultat.

#### **Article 5 Contact**

1. Si vous avez des questions, remarques ou réclamations concernant l'action ou le site internet, il vous est loisible d'envoyer un e-mail à [info@histor.be](mailto:info@histor.be). PPG traitera votre question, remarque ou réclamation dans les meilleurs délais.
2. Le participant accepte d'être contacté par PPG par téléphone ou par e-mail pour une brève interview concernant le Temps de Réflexion de Couleur. Il va de soi que le participant peut à tout moment décider lui-même de coopérer à une interview de ce type.